

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°008/2024

Objet : Marché public – Adhésion aux marchés MERCATURA – Acquisition et prestations associées d'équipements numériques interactifs et accessoires

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016, portant sur les marchés publics,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,
Vu la procédure de mise en concurrence réalisée par les services de Nîmes Métropole,
Considérant les besoins en matière d'équipements numériques interactifs de la commune,
Considérant l'attribution réalisée par les services de Nîmes Métropole,

Décide

Article 1^{er} : De signer la lettre d'engagement suivante pour le marché de deux ans, renouvelables 2 fois un an : Acquisition et prestations associées d'équipements numériques interactifs, avec la société ORDISYS informatique.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publiée le : **15 MARS 2024**

Fait à Manduel, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

